

Zeitschrift: Saussurea : journal de la Société botanique de Genève
Herausgeber: Société botanique de Genève
Band: 46 (2017)

Rubrik: Notre société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORTS 2016

1. RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'EXERCICE 2016

Chers membres de la SBG, chers amis,

Me voici arrivé au terme de ma troisième année de présidence de notre société. Si j'étais un bon orateur, je pourrais commencer mon rapport par une méditation mélancolique sur le temps qui passe – un bon vieux lieu commun des Latins -, mais peu d'entre nous ont besoin qu'on le leur rappelle, malheureusement, et, comme justement le temps nous est compté, et que je voudrais laisser le plus de place possible à nos conférenciers de ce soir, je vais courir à l'essentiel.

D'abord, il me faut remercier très chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à la mise en place et à la réussite de nos activités : d'abord, et avant tout, les membres du comité, bien sûr, mais aussi les organisateurs des sorties et des voyages, les guides, les conférenciers, les rédacteurs de comptes rendus, les auteurs d'articles de recherche, les relecteurs et les correcteurs, les partenaires institutionnels, comme le Cercle vaudois de botanique, le projet Flore du Valais, Info Flora et les Conservatoire et Jardin Botaniques de Genève, avec lesquels nous collaborons pour préparer l'année et renouveler nos activités. Il va sans dire que sans eux une telle tâche serait impossible. Il me faut aussi vous remercier, chers membres de la SBG, pour votre fidélité et votre enthousiasme tout au long de l'année.

Le nombre de nos membres est stable (autour de 300 personnes); nos finances sont saines, comme vous le confirmera le rapport de notre trésorier.

Cette année, nous avons publié *Le Vuache et ses plantes* de trois de nos membres éminents, Denis JORDAN, Jacques BORDON et Fernand JACQUEMOUD, un ouvrage imposant que vous avez reçu gratuitement en tant que membres. C'était un investissement de plusieurs milliers de francs (mais moindre que prévu initialement). Quand l'occasion se présente, nous voulons soutenir des projets de qualité, et nous pensons qu'il est inutile de conserver intact le « capital » amassé au cours des années, alors que les cotisations suffisent à nos frais de fonctionnement. C'est ainsi que nous avons relancé la série des « Mémoires de la SBG », pour laquelle nous avons encore quelques idées.

Le programme de l'année 2016 a été, je crois, diversifié et équilibré. Nous avons organisé sept conférences et une visite; deux « grands » voyages ont été proposés (en Crète orientale et en Epire); trois sorties d'une journée; un stage de quatre jours à Orsières dans le cadre de l'inventaire de la flore du Valais; nous avons encore donné un cours de botanique en trois séances qui était consacré à la famille des graminées. Il y a eu, aussi, le traditionnel repas de fin d'année.

Il y a deux aspects des programmes que nous avons proposés sur lesquels j'aimerais attirer l'attention :

En plus de nos traditionnelles sorties, nous cherchons, modestement, à insérer nos activités dans l'actualité de la

recherche qui se mène en botanique dans notre région. C'est le sens de notre participation à l'inventaire de la flore du Valais – qui nous donne l'occasion de faire un stage en altitude – et de notre engagement auprès des Conservatoire et Jardin botaniques de Genève et de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature pour compléter par nos observations la connaissance de la flore de notre canton. Dans cet esprit nous avons lancé cette année une campagne d'inventaire de la flore commune (sur des petits carrés de 100 mètres de côté), qui devrait permettre à chacun, quel que soit son niveau de connaissance, d'apporter sa contribution. Ces prospections sont, je crois, un puissant ressort pour se motiver à entretenir et à approfondir son savoir en botanique; elles permettent aussi la découverte de zones négligées, où on ne penserait pas se rendre spontanément, à tort cependant, car on peut y faire des découvertes vraiment intéressantes.

L'autre aspect que je veux souligner, c'est celui du renouvellement de nos membres. En instaurant le prix de botanique de la SBG (nous en sommes à notre troisième lauréat cette année), en ouvrant les pages de *Saussurea* à des synthèses de travaux de Bachelor de l'Hepia, en proposant aussi des activités plus courtes – d'une demi-journée parfois -, plus axées sur la formation et sur la participation à des projets scientifiques, nous espérons nous adresser à un public plus jeune, susceptible de s'intéresser à nos activités dans le cadre de leurs études et capable de donner un nouveau souffle à la Société. C'est un travail de longue haleine, difficile à notre époque où l'engagement dans les sociétés et les associations est comme vous le savez plus incertain que par le passé, labile comme on dit des pétales de fleurs qui tombent promptement, mais nous en sentons déjà quelques effets.

Cette question de l'engagement nous a amenés à vous proposer une modification des statuts de notre Société, que nous soumettrons à votre approbation avant la réélection du comité. En effet, les statuts actuels posent des exigences en termes de nombre de membres, de fonctions et de durée qui ne sont plus réalistes et que nous ne respectons plus depuis quelques années. Je dirai clairement que si une équipe est en place, qu'elle est d'accord de poursuivre et que son travail vous satisfait, il est contreproductif de l'entraver par des règlements devenus plus embarrassants qu'utiles à la bonne marche de la Société.

La durée limitée du mandat du président avait son sens, certainement, par le passé : éviter la domination opiniâtre d'un vieux président ou, à l'inverse, ne pas effaroucher un postulant. Aussi les statuts garderont cette mesure de trois ans et ne permettront les prolongations qu'à titre « exceptionnel ».

Il peut sembler impudent de demander une modification de statut et de se l'appliquer immédiatement à soi-même. Je vous assure, cependant, qu'il ne s'agit pas

d'un « coup de force » destiné à pérenniser ma présidence : vous resterez pleinement en droit de congédier un président qui aura fait son temps. Seulement, en raison du manque de candidature, le renouvellement de la présidence ne se fait plus de façon très aisée, et ceci depuis plusieurs exercices ; le risque d'une vacance est toujours pendant ; d'autre part, la durée de trois ans semble un peu trop brève, et quand une équipe s'est à peine installée dans sa tâche, elle doit à nouveau changer de fonctionnement.

Je renouvelle ici mon appel aux personnes intéressées à rejoindre le comité et à participer à leur mesure à l'organisation et à la planification de nos activités. Toutes les contributions, même minimales, sont appréciables (je pense aussi à la vérification des comptes, une question qui va se poser dans quelques minutes).

20 mars 2017
Bernard SCHAETTI
Président

RAPPORTS 2016

2. RAPPORT DU RÉDACTEUR

Nous avons publié au mois de juin 2016 un numéro de *Saussurea* qui fut un assez épais volume de 242 pages. Ce moment de parution assez tardif dans l'année s'explique par le travail considérable qu'il a fallu faire en relecture, corrections, mise en page, etc. – travail mené sous ma responsabilité avec l'aide d'une petite équipe de seulement trois personnes, que je ne saurais assez remercier. Et depuis trois ans, les numéros de *Saussurea* contiennent les comptes rendus et les rapports d'activité de l'année écoulée.

À côté des comptes rendus, parfois très développés, de nos activités, le sommaire de ce numéro contenait un nombre assez important d'articles scientifiques, d'ailleurs axés en priorité sur la flore de Genève et de ses environs. Ce recrutement d'articles de recherche fait plaisir, car nous avons bien de la peine à en dénicher par le passé. Mélant des articles de chercheurs confirmés à ceux d'étudiants, le numéro offrait un bel éclairage sur la botanique dans notre canton. Notre prochain numéro poursuivra dans cette ligne.

Comme indiqué dans le rapport du Président, nous aurons l'occasion de publier cette année un nouveau volume de nos Mémoires.

Il me faut ici, tristement, évoquer le décès abrupt et inattendu d'un de nos auteurs, Philippe Werner, survenu à la fin de l'année passée. Nous avons sans doute publié son dernier article, consacré à l'évolution récente de *Myriaca germanica* en Valais. C'est une figure de la botanique suisse qui nous quitte, et aussi un ami que nous avons plaisir à revoir lors des sorties qu'organisait notre consœur valaisanne, la Murithienne. Nos pensées émues vont vers sa famille et ses proches.

mars 2017
Bernard SCHAETTI
Rédacteur

RAPPORTS 2016

3. MOUVEMENTS DES MEMBRES 2016

La Société comptait au 31 décembre 2016

304 membres dont :
205 membres ordinaires
36 membres couple
5 membres sympathisants
6 membres junior
11 membres d'honneur, dont 2 membres à vie
7 membres à vie

En 2016 la Société a recensé

11 nouveaux membres ordinaires
9 démissions
7 décès
1 radiation

Nouveaux membres 2016

AIT KACI ALI, Zohra
BOLLAG, Shlomith
BURGERMEISTER, Jean
CALLMANDER, Martin
DONNADIEU, Colette
FAVRE, Emmanuelle
GALLICE, Emeric
SCHLAFFLE-BUCHS, Sarah
STAUFFER, Fred
STEGER, David
TRAUNIG, Francis et Sophie (membre couple)

Démissions

AGIER, Camille
BUCHWALTER, Suzanne
BÜRGI, Peter
DELADOEY, Michel
GUSTHIOT, Germaine
MASSON, Daniel
PITTET, Yann
POSCIA, Michel et Isabelle
THÉAUD, Roland

Décès

AUDERSET, Guy
BADOUX, Robert
CORBAZ, Roger
FARILLE, Michel
GAUTIER, Catherine
HUNZIKER, Luc
MESSERLI, Pierre

Radiation

PELT, Dora

RAPPORTS 2016

4. RAPPORT DU TRÉSORIER

En s'engageant financièrement dans la publication du *Vuache et ses plantes, catalogue floristique* en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV), l'exercice comptable 2016 de notre société se solde par une perte financière de CHF 16'197.43.

Comme prévu lors de notre dernière Assemblée Générale, cet investissement en faveur de nos objectifs statutaires, « *l'étude de la botanique et la diffusion des connaissances en ce domaine* », a conduit à une diminution de notre capital qui s'élève actuellement à CHF 121'786.10.

Toutefois, grâce au précieux soutien de la Loterie Romande à hauteur de CHF 8'000.-, notre investissement direct dans cette opération s'est monté à CHF 17'689.73.

Malgré cette perte comptable, les finances de notre association sont néanmoins proches de l'équilibre. En effet, en marge de notre soutien à la publication du *Vuache et ses plantes*, les différentes recettes, telles que les cotisations des membres, les dons, les ventes des publications ou les intérêts des placements, ont permis de couvrir nos activités courantes telles que les conférences ainsi que la publication du volume *Saussurea 45* et les frais de fonctionnement.

Ces activités sont rendues possibles grâce à une tenue des comptes rigoureuse et à une gestion prévisionnelle de notre patrimoine, ainsi qu'au soutien financier des membres, clients et donateurs que nous remercions chaleureusement et, finalement, à l'implication active et bénévole des membres de notre société.

Genève, mars 2017
Andreas FINK
Trésorier

RAPPORTS 2016

5. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 20 mars 2017 à la vérification des comptes 2016 de notre Société.

Nous certifions les avoir trouvés parfaitement en ordre. Les pointages que nous avons effectués nous ont permis de constater la bonne tenue des livres.

Nous pouvons donc confirmer que la perte de l'exercice 2016 se monte à Fr. 16'197.43, que le nouveau capital disponible s'élève à Fr. 117'983.53 et que le montant total de notre fortune se monte quant à lui à Fr. 121'786.10.

Par conséquent, nous vous invitons à en donner décharge au trésorier tout en le remerciant de son travail.

Genève, le 20 mars 2017
Anne DUCLOS & Christiane OLSZEWSKI
Vérificatrices des comptes
Danielle STRAUMANN
Vérificatrice suppléante

RAPPORTS 2016

6. COMPTES

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF	CHF	PASSIF	CHF
Caisse	0.00	Fonds Guyot	5,000.00
Raiffeisen c/c	35,964.96	Réserve cotisations	15,000.00
Raiffeisen part sociale	200.00	Provision Saussurea	0.00
Raiffeisen placements	82,000.00	Capital disponible	117,983.53
Raiffeisen intérêts encourus	694.60	Bénéfice/Perte	- 16,197.43
Impôt anticipé	579.95		
Actif transitoire	2,349.59		
Total actifs	121,789.10	Total passifs	121,786.10

Comptes de pertes et profits au 31 décembre 2016

DEPENSES	CHF	RECETTES	CHF
Assemblées	331.15	Cotisations	8,957.54
Charges administratives	3,480.25	Dons membres	8,060.00
Publications	36,581.23	Ventes publications	4,774.46
Bénéfice/Pertes	- 16,197.43	Intérêts bancaires	2,403.20
Total dépenses	24,195.20	Total recettes	24,195.20

Andreas FINK, *Trésorier*

Statuts de la Société botanique de Genève

ADOPTÉS EN SÉANCE DU 20 MARS 2017

ARTICLE PREMIER

Il a été fondé à Genève, le 1er mars 1875, sous le titre de « Société botanique de Genève », une association sans but lucratif, organisée corporativement conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse et réglée par les présents statuts. Son siège est à Genève. Sa durée est illimitée.

ARTICLE 2

Son but est l'étude de la botanique et la diffusion des connaissances en ce domaine.

ARTICLE 3

Ses moyens d'action sont les suivants :

- a) les travaux individuels de ses membres ;
- b) les séances ordinaires qui ont lieu, dans la règle, le troisième lundi du mois, et sont consacrées à la communication et à la discussion de travaux sur la botanique ;
- c) les herborisations. Un compte rendu de chaque herborisation est publié dans le bulletin de la Société;
- d) l'édition de publications qui sont envoyées gratuitement à tous les membres ;
- e) les relations avec les sociétés analogues ;
- f) les prix ou les actions spéciales que le comité soumet à l'approbation des membres lors d'une Assemblée générale.

ARTICLE 4

La Société se compose :

- a) des membres actifs, soit de toutes les personnes qui, après avoir demandé leur adhésion par écrit, ont été acceptées par le comité. Leur adhésion est consignée au procès-verbal d'une séance de comité. Les membres nouvellement reçus sont ensuite présentés à la Société lors de l'Assemblée générale suivante;
- b) des membres-conjoints qui sont des membres actifs ne recevant qu'une convocation et qu'une publication pour les deux ; leur cotisation est fixée en conséquence ;
- c) des membres d'honneur, qui jouissent des mêmes avantages que les membres actifs. Ils sont nommés au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants, à moins que l'assemblée générale ne décide à l'unanimité de procéder au vote par acclamation ;
- d) des membres-juniors âgés de moins de vingt-cinq ans ;
- e) des membres à vie. Tout membre actif peut devenir membre à vie moyennant un versement unique équivalent à quinze fois la cotisation annuelle. La même règle s'applique aux membres-conjoints. Les membres à vie jouissent des mêmes avantages que les membres actifs ou les membres-conjoints.
- f) des membres collectifs, soit tout institut ou organisme qui en fait la demande écrite au comité et qui acquitte la cotisation appropriée. Les membres collectifs n'ont pas le droit de vote.

ARTICLE 5

Sur proposition du comité, les cotisations sont fixées pour l'année en cours lors de l'Assemblée générale.

ARTICLE 6

Peut être radié par le comité tout membre :

- a) qui n'acquitte pas sa cotisation dans les délais prévus ;
 - b) dont l'action est contraire aux buts de la Société.
- Cette radiation est mentionnée au procès-verbal du comité, qui n'est pas tenu d'en indiquer le motif.

ARTICLE 7

Les organes de la Société sont :

- a) l'Assemblée générale, dont font partie toutes les catégories de membres énumérées à l'article 4;
- b) le comité;
- c) les vérificateurs des comptes.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la Société. Elle a lieu au cours du premier trimestre de l'année civile. Elle est convoquée, par courrier postal ou électronique, au moins deux semaines à l'avance, avec l'ordre du jour; elle ne peut se prononcer que sur des objets figurant à l'ordre du jour;

L'Assemblée générale entend et se prononce sur :

- a) les rapports du président, du rédacteur des publications, du trésorier et des vérificateurs des comptes;
- b) l'élection du comité. Sauf le président, nommé à ce titre à cette séance, les membres du comité se répartissent eux-mêmes les autres charges;
- c) la nomination de deux vérificateurs des comptes, dont le mandat ne peut excéder deux années;
- d) la fixation, sur proposition du comité, des cotisations de toutes les catégories de membres cités à l'article 4;

ARTICLE 9

Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur l'initiative du comité ou à la demande du cinquième des sociétaires.

ARTICLE 10

Les cotisations sont exigibles dès le premier semestre de l'exercice.

ARTICLE 11

La Société est dirigée par un comité composé de cinq à neuf membres.

Le président est élu séparément par l'Assemblée générale pour une période unique de 3 ans, mais il peut à titre exceptionnel voir son mandat prolongé par période d'une année. Les membres du comité sont rééligibles chaque année. Les élections se font au scrutin secret et individuel, à la majorité des suffrages exprimés, à moins que l'assemblée ne décide à l'unanimité de procéder au vote par acclamation.

Hormis le président, les membres du comité se répartissent les fonctions : de vice-président, de secrétaire, de vice-secrétaire, de trésorier et de rédacteur des publications.

ARTICLE 12

Le président, ou tout autre membre du comité à qui le président délèguerait ce pouvoir, est chargé de la direction des séances;

Le rédacteur est chargé de l'édition des périodiques et de leur diffusion.

Le secrétaire et le vice-secrétaire sont chargés de la convocation des membres, de la correspondance de la Société et du rôle des membres.

Le trésorier est chargé de la gestion de tous les fonds appartenant à la Société et aux publications, ainsi que de la rentrée de toutes les sommes qui leur sont dues ; il en tient la comptabilité et fournit chaque année, à l'Assemblée générale de l'exercice, un état de la situation financière et un budget. Il acquitte les dépenses sur mandats visés par le président.

Les membres-suppléants remplissent, si besoin est, les fonctions qui leur sont assignées par le comité.

Le comité 'se prononce sur les cas non prévus par les présents statuts.

ARTICLE 13

La société est engagée financièrement vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du président ou du trésorier, jusqu'à concurrence de CHF 5000.- et, au-delà, par la signature collective du président et du trésorier. Les membres de la Société n'assument aucune responsabilité individuelle pour les engagements sociaux, lesquels sont garantis pour les biens de la Société, le Fonds Henry-Guyot mis à part.

ARTICLE 14

Les ressources de la Société sont les cotisations de ses membres. Elle peut recevoir des dons et demander des subventions.

La Société possède, outre le fonds de roulement :

- a) Un fonds de réserve au montant de cinq mille francs, dont le capital est inaliénable. Ce fonds est comptabilisé séparément.
- b) Un fonds dit « Fonds Henry-Guyot », géré en vertu du règlement adopté par l'assemblée générale en séance du 20 novembre 1944 et publié en annexe aux statuts. Ce fonds est comptabilisé séparément.

ARTICLE 15

L'avoir de la Société ne pourra être ni aliéné, ni distrait du but que celle-ci a recherché.

ARTICLE 16

Tout projet de modification aux présents statuts doit être présenté au comité et porté à l'ordre du jour d'une séance consécutive. Pour être valable, le vote définitif devra réunir une majorité des trois quarts des membres présents.

ARTICLE 14

La dissolution de la Société ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une convocation spéciale, signée par tous les membres du comité et envoyée au minimum deux semaines à l'avance par courrier postal ou électronique à tous les membres de la Société qui ont le droit de vote. Pour être valable, la décision devra réunir une majorité des trois quart des membres convoqués votants. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée dans un délai d'un mois. La majorité requise sera alors des trois quart des membres présents à cette Assemblée générale.

En cas de dissolution de la Société, l'assemblée qui l'aura votée décidera, à la majorité des membres convoqués présents, de la destination à donner à ses fonds. Le fonds Henry-Guyot est réservé.

Règlement du Fonds Henry-Guyot

(Anciennement Fonds destiné au Bulletin de la Société botanique de Genève)

ARTICLE PREMIER

Il est créé un fonds dit « Fonds Henry-Guyot », portant le nom de son fondateur.

ARTICLE 2

Le fonds constitue un capital inaliénable, propriété de la Société botanique de Genève. Seuls les intérêts qu'il produira seront mis à la disposition de la commission des publications. Ces intérêts seront utilisés pour favoriser l'édition d'articles dans les publications de la Société, en première ligne des travaux de géographie botanique, de systématique et de biologie.

ARTICLE 3

La façon dont ces intérêts auront été utilisés sera signalée dans le rapport du rédacteur des publications.

ARTICLE 4

Au cas où les publications de la Société ne paraîtraient plus, les intérêts de ce fonds seront versés à la Société botanique suisse qui en fera l'usage prévu à l'article 2. Si après cinq ans aucune publication n'a paru, le capital de ce fonds sera versé à la Société botanique suisse qui adoptera les dispositions de ce règlement.

ANNEXE : en date du 9 octobre 1944, cinq mille francs ont été remis au trésorier pour constituer le Fonds Henry-Guyot.

Société botanique de Genève

Programme 2016

Conférence
18 janvier

Optimum entre productivité et biodiversité des prairies en région de montagne
par Aline Andrey

Conférence
15 février

Un naturaliste au Pays des Merveilles : à la découverte de l'étonnante flore du Sud-Ouest australien
par Jacques Bordon

Conférence
21 mars

Assemblée générale, Sur les traces de Boissier en Turquie
par Jeanne Covillot, Pierre Authier et Jean Wüest

Conférence
18 avril

Végétalisation des milieux terrestres dégradés
par Millo Pénault Ravaillé (prix de botanique 2015)

Session
25 avril,
2 mai, et
23 mai

Cours sur les graminées présentes à Genève,
I - différencier les genres
II - étude de quelques genres
III - les milieux
par Patrick Charlier, Catherine Polli, Bernard Schaetti

Voyage
9-16 mai

Crète orientale
guidé par Jeanne Covillot, Jürg Röthlisberger et Jacques Zaffran

Stage
13-16 mai

"Carré valaisan" à Orsières
guidé par Patrick Charlier, Catherine Polli et Bernard Schaetti

Sortie
21 mai (après-midi)

Demi-journée genevoise de recherche floristique
avec Catherine Lambelet

Sortie
22 mai

Promenade d'herborisation dans le cadre de la Fête de la Nature
voir programme de la Fête de la nature sur '<http://www.fetedelanature.ch/>'

Voyage
11-18 juin

L'Epire - Monts Timfi (Grèce)
guidé par Jeanne Covillot et Pierre Authier

Sortie
18 juin

La tourbière de Sommand
guidée par Denis Jordan

Sortie
26 juin

Au Salève, en collaboration avec le Cercle vaudois de botanique
guidé par Patrick Charlier et Michel Grenon

Conférence
13 septembre

Une cigale architecte en Amazonie brésilienne
par Claude Béguin, conférence organisée par la Société zoologique de Genève

Visite
21 septembre

La bibliothèque des CJB, ses collections et sa rénovation
avec Christian Dupraz et Pierre Boillat

Conférence
17 octobre

Biogéographie et diversification des palmiers (Arecaceae) de l'Amérique Centrale et des Caraïbes
par Angela Cano

Conférence
21 novembre

Conservation du genre Capurodendron (Sapotacées) à Madagascar : apports de la génétique et de la modélisation de distribution d'espèces
par Yamama Naciri et Laurent Gautier

Repas
12 décembre

Repas de fin d'année

18 janvier 2016

1175^e séance, conférence

Optimum entre productivité et biodiversité des prairies en région de montagne

par Aline Andrey

Des prairies subalpines productives mais riches en biodiversité, tel est le défi pour que l'agriculture de montagne soit durable et respectueuse des ressources ! Cette conférence a d'abord pour but de décrire le cortège floristique et faunistique unique des prairies de montagne et de comprendre comment leur gestion façonne le paysage et influence la diversité des êtres vivants. En seconde partie, cette conférence vous permettra de plonger au coeur d'une expérience grandeur nature menée dans les Alpes suisses depuis 2010 par un groupe de chercheurs de l'Université de Berne qui vise à anticiper les changements de l'agriculture de demain ! Les curieux effets de l'irrigation et de la fertilisation sur les plantes et les arthropodes des montagnes vous seront révélés.



15 février 2016

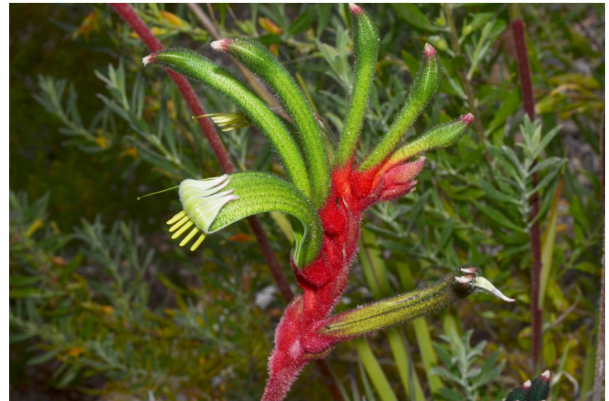
1176^e séance, conférence

Un naturaliste au Pays des Merveilles : A la découverte de l'étonnante flore du Sud-Ouest australien

par Jacques Bordon

Les interminables heures de vol pour rejoindre ce continent des antipodes sont oubliées dès que l'on pose le pied sur le sol australien. Déjà dans les plates-bandes de l'aéroport de Perth, la Patte de Kangourou (*Anigozanthos*) nous projette ses corolles étranges. Ensuite, d'un espace protégé à l'autre, ce n'est qu'émerveillement devant ces plantes qui appartiennent à des familles ignorées de notre sol européen. Les Protéacées, famille gondwanienne avec les *Banksias*, *Grevillea*, *Hackea* et tant d'autres, rivalisent d'inventions florales avec les très diverses Myrtacées, Fabacées. D'autres, comme les Stylidiacées, ont développé de surprenantes stratégies pour assurer leur pollinisation. Bref, à chaque pas, c'est la surprise qui fait oublier un peu la mainmise de l'Homme sur ces territoires au sol et au climat propices à la culture intensive. Le sud-ouest australien est non seulement le grenier de toute l'Australie, mais c'est un des réservoirs de biodiversité floristique (*hotspot*) les plus remarquables au monde. En effet, cette région est riche de plus de 4000 espèces sur les 19 000 que compte le continent australien dans son ensemble. Le taux d'endémisme y est aussi très élevé. La faune est également très particulière, même si elle est d'approche plus difficile.

Ces observations ont été réalisées lors du voyage d'étude dans le sud-ouest de l'Etat d'Australie Occidentale (Western Australia) organisé par la Société Botanique de France du 28 septembre au 12 octobre 2014.



Anigozanthos manglesii



Regelia velutina

21 mars 2016

1177^e séance, Assemblée générale et conférence

Sur les traces de Boissier en Turquie

par Jeanne Covillot, Pierre Authier et Jean Wuest



Heracleum platytaenium Boissier

La conférence de ce soir va retracer le voyage que nous avons proposé à la Société du 1er au 9 juin 2015 sur les traces de Boissier, qui était allé en Turquie en 1842 pour herboriser, mais aussi pour visiter les grands sites archéologiques. Notre compte-rendu va donc s'ordonner sur deux grands axes : les sites grecs, romains ou chrétiens du sud-ouest de la Turquie visités par Boissier, avec ses commentaires ; les lieux où il a herborisé et les espèces, souvent spectaculaires, qu'il a récoltées, en insistant sur les *taxa* qu'il a décrits lui-même (nous en avons retrouvé 27 sur les 183 qu'il a nommés).



La bibliothèque de Celsus à Ephèse



Alkanna tubulosa Boissier

18 avril 2016

1178^e séance, conférence

Végétalisation de milieux terrestres dégradés à partir d'espèces herbacées locales

Recueil de bonnes pratiques – Mise en place et suivi de placettes expérimentales

par Millo Pénault-Renville - Prix de botanique 2015 de la SBG

« Au cours des 50 dernières années, l'homme a modifié les écosystèmes naturels plus rapidement et plus profondément qu'au cours de toute autre période comparable de l'histoire de l'humanité » (Lee Jong-wook, OMS, 2006). Ces dégradations sont à l'origine d'une importante disparition d'espèces animales et végétales. La restauration écologique est une discipline scientifique et technique récente en plein développement, qui vise à atténuer et compenser ces nombreux impacts, responsables de la crise de la biodiversité du XXI^{ème} siècle. À l'heure actuelle, les démarches visant à améliorer l'état de la connaissance en restauration des écosystèmes dégradés sont nombreuses. Dans la région franco-suisse des Alpes haut-savoyardes, du Chablais vaudois et du Valais occidental, un groupe d'acteurs a supervisé la mise en place et le suivi de placettes expérimentales au sein de carrières et d'alpages. Les objectifs principaux de ces essais sont de développer à la fois une filière de semences locales associées à des régions et conditions écologiques précises et des techniques de végétalisation utilisant du matériel végétal directement prélevé sur site et/ou à proximité.

Le suivi de ces placettes, effectué en juin-juillet 2015 lors d'un travail de Bachelor en Gestion de la Nature à Hepia, a permis d'observer différentes tendances sur le développement de la végétation.



Ensemencement hydraulique réalisé le 27 Octobre 2014 à Séraussaix, sur un secteur partiellement boisé, ré-ouvert pour restituer plus de surface à l'alpage. (Source : P-A. Frossard)

13 septembre 2016

1179^e séance, conférence

Une cigale architecte au jardin botanique de Manaus

par Claude Béguin, séance organisée avec la Société Zoologique de Genève

Durant leur vie larvaire, les cigales vivent plusieurs années sous terre, se nourrissant de la sève des racines qu'elles atteignent en creusant des tunnels avec leurs pattes en forme de pelle. Au cours de leur dernière année de vie souterraine, les nymphes de la cigale amazonienne *Guyalna chlorogena* (Walker, 1850) construisent de remarquables édifices, parfois groupés, objets de notre recherche au Jardin Botanique de Manaus.

Chaque édifice est réalisé par un seul individu, mâle ou femelle, et se compose d'un puits vertical mesurant jusqu'à 1 mètre de profondeur, prolongé au-dessus du sol par une tourelle de 20 à 40 cm de hauteur. Les parois du puits et la tourelle sont constituées d'argile. La nymphe élève sa tourelle en quelques jours, sans jamais l'ouvrir, et ainsi sans jamais s'exposer à l'extérieur. Nous avons démontré que, pendant cette phase de construction active, qui a lieu entre décembre et avril, la nymphe augmente la hauteur de sa tourelle chaque nuit d'environ 3 cm.

Lorsque la croissance de la tourelle est terminée, la nymphe y reste active, la réparant si elle est endommagée, la reconstruisant si elle est détruite, l'ouvrant puis la refermant dans certaines circonstances. Quand une tourelle est expérimentalement sectionnée, la nymphe la referme tout d'abord, puis restaure la hauteur à sa valeur initiale.

C'est grâce à une technique particulière, consistant à ramollir et à déformer le sommet de sa tourelle, en poussant vers le haut une masse détrempeée, fraîchement préparée avec de l'argile des parois de son puits mélangée à son urine, que la nymphe parvient à allonger son édifice. C'est avec ce mélange également que la nymphe ouvre occasionnellement et referme le sommet. C'est encore avec la même technique qu'elle l'ouvre définitivement pour atteindre l'extérieur et muer au stade adulte (imago).

Dès la fin du mois de juillet, les nymphes sortent de leur édifice par le sommet pour accomplir leur mue, préférentiellement sur leur propre édifice, avant de s'envoler. Les adultes ailés, mâles et femelles, stimulés par le chant des premiers, s'accouplent dans les arbres. Les jeunes larves, nées d'œufs pondus par les femelles dans l'écorce de rameaux, s'enfouissent dans le sol après leur chute. Un nouveau cycle recommence ainsi.

À Santarem, dans l'état brésilien du Para, le zoologiste autrichien Auguste Ginzberger mentionnait en 1934 des structures similaires, qu'il avait attribuées à *Fidicina chlorogena*, une espèce qui a été déplacée en 2014 dans un nouveau genre *Guyalna*. Aucune étude n'avait été effectuée par la suite.



En deuxième partie, vous vous laisserez emporter dans les paysages magnifiques de Didier Fellay, présentés dans son court métrage intitulé « Détachement ».

21 septembre 2016

1180^e séance, visite

La bibliothèque des CJB, ses collections et sa rénovation

Guidée par Christian Dupraz et Pierre Boillat

La bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève est l'une des plus importantes bibliothèques botaniques au monde. Fondée il y a presque deux cents ans par Augustin-Pyramus de Candolle (1778-1841), elle fait partie aujourd'hui du Réseau des bibliothèques genevoises et propose aux habitants de Genève un fonds de plus de 120'000 volumes et 4500 titres de revues. Ses collections s'étalent de la fin du XV^e siècle à nos jours et regroupent aussi un riche fonds d'archives scientifiques.

La bibliothèque est située dans un bâtiment construit entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970 par les architectes Jean-Marc Lamunière et Alain Ritter. Ce bâtiment abritait aussi un laboratoire de l'Université de Genève, des bureaux de chercheurs et les herbiers de phanérogamie du Conservatoire.

A bien des égards, ce bâtiment tient une place particulière dans l'œuvre de Lamunière et, plus largement, constitue un tournant dans l'architecture à Genève. Une rénovation en profondeur par l'architecte Christian Dupraz (du bureau éponyme) vient de redonner un second souffle salutaire à la bibliothèque. Le confort et la sécurisation des personnes et des collections ont été au cœur de cette action de rénovation. Au-delà de la reprise du gros œuvre, les travaux ont porté aussi sur le fonctionnement même de la bibliothèque : les espaces publics, les lieux de rangement de la collection et les bureaux ont été redistribués et compartimentés.

La visite sera guidée par l'architecte Christian Dupraz et se concentrera sur la partie architecturale du projet avec notamment une explication des choix qui ont permis de préserver la structure d'origine du bâtiment tout en répondant aux exigences de la législation actuelle en terme de sécurité et d'isolation.

Rafraîchie, agrandie et réaménagée, la bibliothèque répond encore mieux à ses missions de conservation et de communication de son fonds documentaire, tant pour les scientifiques que pour le grand public.

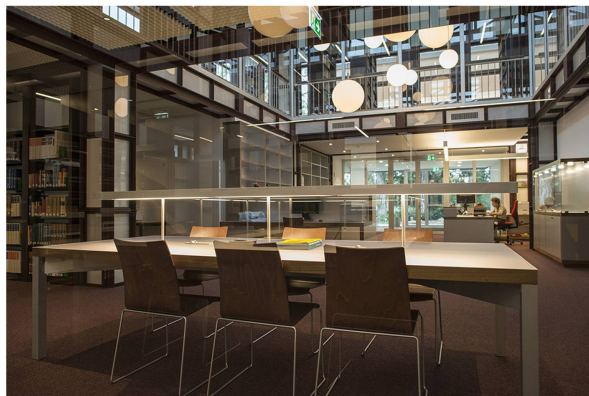


Façade arrière de la bibliothèque.

B. Renaud



Espace collection au premier étage.



Salle de lecture et espace d'accueil au rez-de-chaussée.

B. Renaud

17 octobre 2016

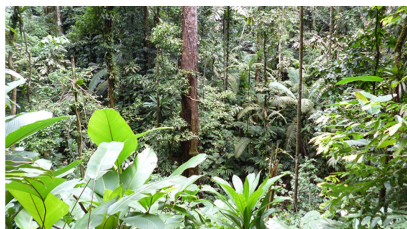
1181^e séance, conférence

Biogéographie et diversification des palmiers (Arecaceae) de l'Amérique Centrale et des Caraïbes

par Angela Cano

La région néotropicale est aujourd'hui considérée comme la plus riche en espèces au monde et cette immense diversité a fasciné les biologistes et les explorateurs depuis des siècles. Les causes de cette accumulation d'espèces ne sont pas tout à fait claires, même si plusieurs facteurs abiotiques et biotiques sont soupçonnés d'avoir contribué à ce phénomène. Deux événements géologiques, et leur effet sur l'évolution des organismes, sont particulièrement intéressants pour explorer l'origine de cette diversité : la formation des Caraïbes et la clôture de l'isthme de Panama. Dans le but d'analyser les processus de diversification et l'histoire biogéographique des végétaux dans ces régions, nous avons choisi la famille des palmiers (Arecaceae) comme groupe modèle pour explorer leur évolution dans le temps et dans l'espace. Nous faisons cela par le biais d'analyses phylogénétiques, basées sur des données moléculaires que nous avons obtenues grâce au séquençage d'échantillons d'ADN, récoltés dans des

collections botaniques et sur le terrain. Dans le cadre de cette recherche doctorale, développée au sein des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, nous avons voyagé dans différentes régions de l'Amérique centrale et du sud, pour récolter ces échantillons. Nous avons exploré les terres basses de la côte Caraïbe du Panama, les forêts des nuages de l'ouest de l'isthme, les chaînes montagneuses de l'impénétrable Darién. Pendant ces éprouvants voyages, nous avons récolté des dizaines d'espèces de palmiers, dont les rarissimes *Chamaedorea verecunda*, *Calyptrogyne tutensis* et *Bactris charnleyae*. Et bien sûr, nous avons atteint la lointaine localité type de *Sabinaria magnifica*, la seule espèce de ce nouveau genre, hautement menacée. Permettez-nous de revisiter ces régions et de revoir ces espèces en votre compagnie, mais cette fois-ci loin des moustiques, de l'humidité et de la fatigue. Allons découvrir l'immense diversité des Néotropiques et réfléchissons ensemble sur ses origines.



Forêt humide tropicale,
Serranía del Darién, Colombie



Forêt de nuages,
Parc National Santa Fé, Panama



Côte Caraïbe de l'isthme de Panama



Habitus de *Bactris charnleyae*,
Parc National Portobelo,
Panama



Inflorescence de *Bactris charnleyae*



Inflorescence de *Sabal mauritiiformis*, Parc National
Chagres, Panama



Habitus de *Chamaedorea verecunda*, réserve forestière
Fortuna, Panama

21 novembre 2016

1182^e séance, conférence

Conservation du genre *Capurodendron* (Sapotacées) à Madagascar : apports de la génétique et de la modélisation de distribution d'espèces

par Yamama Naciri & Laurent Gautier

Laboratoire de Systématique végétale et Biodiversité, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, 1292 Chambésy, Suisse

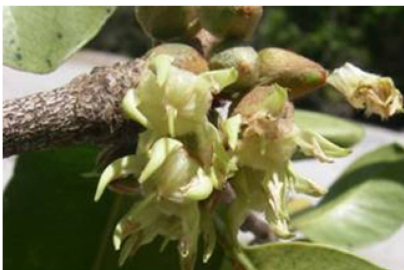
L'île de Madagascar est reconnue comme l'un des *hotspots* majeurs de biodiversité, caractérisé par un haut pourcentage d'endémisme, un tout aussi haut niveau de menace et des lacunes importantes dans la connaissance de sa flore. Les espèces malgaches et leurs habitats sont en effet hautement menacés, principalement en raison des activités humaines. Leur conservation est donc l'un des plus grands défis à relever. Pour permettre une meilleure définition des aires à conserver de façon prioritaire, nous avons appliqué une approche multidisciplinaire au genre endémique *Capurodendron* (Sapotaceae) en combinant des modélisations d'aires de distribution d'espèces, des inférences phylogénétiques et les catégories de menaces de l'UICN.

Le genre *Capurodendron* fait partie d'une tribu récemment décrite (*Tseboneae*) qui inclut trois genres endémiques de Madagascar. Alors que les deux autres genres sont monotypiques (*Bemangidia* et *Tsebona*), *Capurodendron* s'est diversifié de façon importante (20 à 30 espèces dont certaines restent à décrire) et a colonisé toutes les zones biogéographiques de Madagascar, ce qui en fait un modèle intéressant pour étudier la spéciation. Ce sont des espèces arborescentes à croissance lente, principalement trouvées dans les forêts primaires. Leur conservation représente un défi, dans la mesure où les populations locales utilisent largement ces arbres comme bois de charpente, impactant de ce fait la durabilité et la régénération des populations naturelles.

Les plantes de Madagascar sont en moyenne sous-récoltées et les collections actuelles d'herbier ne permettent pas d'avoir une bonne image des aires de distribution. Une modélisation des aires de distribution potentielle a donc été effectuée à l'aide des occurrences connues et de variables environnementales pour chacune des espèces. Les catégories de menace UICN ont ensuite été définies sur la base de ces cartes.

Pour prendre en compte l'histoire évolutive des espèces et le poids de chacune d'entre elles dans le choix de zones prioritaires pour la conservation, des séquences chloroplastiques et nucléaires ont été obtenues. Celles-ci ont été utilisées pour construire un arbre phylogénétique d'espèces. La diversité phylogénétique contenue dans des aires spécifiques a ensuite été calculée et associée à la définition d'aires prioritaires.

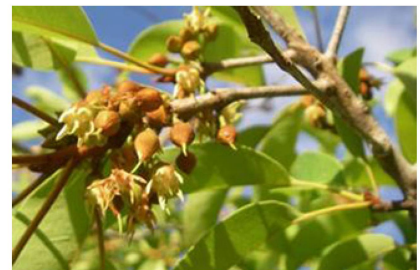
Cette approche globale cherche de nouvelles façons d'évaluer des niveaux de menaces pour des espèces parfois peu récoltées et pour les aires qu'elles occupent, en considérant à la fois la distribution des espèces et leurs caractéristiques génétiques.



Capurodendron delphinense



Capurodendron nodosum



Capurodendron sakalavum

20 mars 2017

Assemblée générale

Nomination de M. Denis Jordan comme membre d'honneur de la SBG

En début d'Assemblée générale, le président propose à l'assemblée de nommer Denis Jordan membre d'honneur. Il rappelle les mérites de ce grand botaniste.

« Il est inutile, je crois, face à cette assemblée, de présenter Denis Jordan qui chaque année nous emmène pour notre plus grand plaisir sur ses terres haut-savoyardes à la découverte d'une flore qu'il connaît comme sa poche. Ceux et celles qui voudraient en savoir plus peuvent lire le portrait qui lui a été consacré dans le dernier numéro de *Saussurea*. A ce sujet, nous avons reçu de la part d'une de nos membres, Mme Célestine Anselme, l'évocation d'un souvenir, que je me permets de citer. »

Quant à Monsieur Denis Jordan, j'ai eu l'occasion de le rencontrer il y a longtemps ; il était jeune et nous avait fait une sortie orchidées du côté du château de Ripaille avec Monsieur et Madame Girel de Montmélian. Il connaissait déjà plein de choses. Dans un marais rempli de trèfles d'eau, Menyanthes trifoliata, nous avons vu un magnifique cerf avec de grands bois planté-là qui nous observait. C'était la première fois que je rencontrais cet animal, inoubliable ! C'était une très belle journée et Monsieur Girel avait dit : « Ce jeune, il fera son chemin, il ira loin. » Il était enseignant et ne s'était pas trompé.

« Je pense qu'en effet, M. Girel ne s'était pas trompé... »

L'Assemblée générale approuve par acclamation la nomination de M. Denis Jordan comme membre d'honneur.

